

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction du
Développement Urbain

U1

Séance publique du mercredi 28 septembre 2022

Convoqué le lundi 22 août 2022, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed CRICHA, Yasmina ATTAF, Laurent NOEL, Délia TOUMI, Philippe CLOCHETTE, Grégory BOULORD, Karine CHALAH, Alexandra D'ALCANTARA, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELEE, Chaouki ABSSI, Ibrahima NDIAYE, M'Hamed BINAKDANE, Christian DESCHENES, Zine BOUKRICHE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mohamed DDANI, Mariama GASSAMA, Elsa FAUCILLON, Jacques BRIFFAULT, Isabelle TITTI DINGONG, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI, Sinan KARAKUS.

Etaient représentés :

Zineb ZOUAQUI (représentée par Chaouki ABSSI), Christophe BERNIER (représenté par Laurent NOEL), Roger DUGUE (représenté par Alexandra D'Alcantara), Isabelle MASSARD (représentée par Yasmina ATTAF), Maria-Blanca FERNANDEZ (représentée par Céline LANOISELEE), Nadia MOUADDINE (représentée par Patrice LECLERC), Sofia MANSERI (représentée par Eloi SIMON), Sonia BLANC (représentée par Véronique DESMETTRE), Richard MERRA (représenté par Délia TOUMI), Aurélie REMACLE (représentée par Philippe CLOCHETTE), Fabienne MOREAU (représentée par Grégory BOULORD), Ahcen MEHARGA (représenté par Karine CHALAH), Christelle NEDELEC (représentée par Sinan KARAKUS).

Absents excusés :

Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS.

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 41

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Autorisation de signature d'une convention de partenariat entre la ville de Gennevilliers et la Chambre Régional de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS)

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la vocation de la CRESS et ses actions autour des ateliers, animations, formations qui visent à favoriser le développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) ;

Considérant la volonté de la Ville de Gennevilliers de soutenir l'ESS sur le territoire ;

Considérant le choix de la Ville de Gennevilliers de développer un programme d'actions visant à sensibiliser les jeunes autour des métiers de la transition écologique et solidaire, et de développer des liens entre les structures de l'ESS et les entreprises classiques ;

Considérant la proposition de la CRESS d'accompagner la Ville dans l'organisation de l'évènement de sensibilisation des jeunes aux métiers de la transition écologique et solidaire et l'organisation d'une convention d'affaires ESS & Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE)

Considérant que les modalités du partenariat Ville/CRESS sont déclinées dans une convention ;

Considérant la réalisation de ces actions nécessite une contrepartie financière d'un montant de 8500€ (huit mille cinq cents Euros) auprès de la CRESS ;

Vu l'avis de la commission intéressée,

DELIBERE

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire visant à l'organisation de deux événements: l'évènement de sensibilisation des jeunes aux métiers de la transition écologique et solidaire et la convention d'affaires : ESS & RSE.

Article 2 : Le montant de la rémunération est fixé à 8500€ (huit mille cinq cents euros) TTC.

Article 3 : Dit que la dépense sera imputée sur le budget 2022 de la Commune - Chapitre 011- Nature 6238 - Fonction 90.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 7/10/2022

Affiché le 10/10/2022

Exécutoire le 10/10/2022



Le Maire
Patrice LECLERC

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Leclerc', written over a horizontal blue line.

Signé électroniquement le
Le 6 octobre 2022